

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 3 MAI 2018**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 3 mai 2018.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20180503/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20180503/access.html>

Le 3 mai 2018, à 14h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Projet de RFC portant sur le schéma d'URI « leaptofrogans »,

- Promotion de la technologie Frogans en Chine,
- Participation de l'OP3FT à l'*Internet2 Global Summit*,
- Déclaration annuelle des Administrateurs,
- Arrêté des Comptes Annuels 2017,
- Arrêté du Rapport d'activité 2017,
- Désignation de la Déléguée à la Protection des Données (DPO),
- Migration de l'exploitation technique du TLD « .frogans »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

PROJET DE RFC PORTANT SUR LE SCHÉMA D'URI « LEAPTOFROGANS »

Dans le prolongement de sa décision du 28 mars 2018 de confier aux équipes techniques la rédaction d'un projet de RFC (*Request For Comments*) portant sur le schéma d'URI « leaptofrogans », le Conseil d'administration prend acte que cette rédaction a démarré et qu'un premier projet (*draft*) a été soumis à l'IETF (Internet Engineering Task Force) le 11 avril 2018.

Il prend acte également que la revue et l'adoption de ce projet de RFC par l'IETF sont un processus en plusieurs étapes, sur plusieurs mois, dont un suivi peut être effectué sur le site Web de l'IETF à l'URL suivante : <https://datatracker.ietf.org/doc/draft-op3ft-leaptofrogans-uri-scheme/>

PROMOTION DE LA TECHNOLOGIE FROGANS EN CHINE

Dans le prolongement de sa décision du 28 juillet 2015 de créer une antenne locale de l'OP3FT en Chine, appelée OP3FT中国, le Conseil d'administration prend acte du bon déroulement de la mission de l'OP3FT en Chine, qui a eu lieu du 18 au 20 avril 2018. En particulier, il prend acte :

- de la présentation de la technologie Frogans devant une vice-présidente du CAICT (China Academy of Information and Communications Technology), *think-tank* du Ministère chinois de l'Industrie et des Technologies de l'Information ;
- de la poursuite des relations avec l'Académie Chinoise des Sciences, au travers de discussions et de démonstrations sur les usages de la technologie Frogans à des fins d'éducation ;

- de la bonne avancée des travaux menés avec le cabinet d'avocats chinois JunHe en vue de la création de l'antenne locale de l'OP3FT en Chine.

PARTICIPATION DE L'OP3FT À L'INTERNET2 GLOBAL SUMMIT

Pour rappel, dans le cadre de sa mission de promotion, de protection et de progrès de la technologie Frogans, l'OP3FT participe à des événements ciblés qui permettent à l'OP3FT de sensibiliser des acteurs de l'Internet au projet Frogans et le cas échéant, d'inviter ces acteurs à rejoindre le projet Frogans. Ces événements sont également l'occasion de suivre les évolutions techniques ou juridiques qui peuvent avoir un impact sur la technologie Frogans ou sur son utilisation.

L'*Internet2 Global Summit* est un événement organisé à San Diego (USA) du 6 au 9 mai 2018 par Internet2. Internet2 est une communauté dédiée aux technologies avancées basée aux Etats-Unis, rassemblant des établissements de recherche et d'enseignement supérieur de premier plan.

Le Conseil d'administration prend acte qu'Internet 2 a invité l'OP3FT à faire une présentation lors de l'*Internet2 Global Summit* sur le thème « *Introducing Frogans : A New Medium on Top of the Internet* ».

Le document utilisé pour cette présentation, rédigé en anglais, sera publié sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org » à l'URL permanente suivante :

<https://www.frogans.org/en/resources/presentations/access.html>

A l'occasion de ce déplacement aux Etats-Unis, et dans le cadre de la promotion de la technologie Frogans, Alexis Tamas, Administrateur, et Khaled Koubaa, VP Global Policy, ont rencontré à Washington D.C. l'Ambassadeur David Gross, ancien coordonnateur de la politique des États-Unis sur les sujets de communication internationale et d'information. Ils ont également rencontré à nouveau Vint Cerf et Steve Crocker, deux pères fondateurs de l'Internet.

DÉCLARATION ANNUELLE DES ADMINISTRATEURS

Aux termes de l'Article 6 des Statuts de l'OP3FT, « les administrateurs s'engagent à agir en toute indépendance et neutralité vis-à-vis d'intérêts particuliers, y compris ceux des éventuelles personnes morales au sein desquelles ils exercent une fonction, et ce dans le respect des principes fondateurs définis dans les présents Statuts. »

Les administrateurs de l'OP3FT réitèrent ces engagements pris lors de leur entrée en fonction le 19 mars 2012 et signent chacun la « Déclaration annuelle des Administrateurs ».

Le Conseil d'administration décide de la publication de ces déclarations annuelles, accompagnées d'une traduction en anglais, sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : **<https://www.op3ft.org/fr/resources/dad/access.html>**
- en anglais : **<https://www.op3ft.org/en/resources/dad/access.html>**

ARRÊTÉ DES COMPTES ANNUELS 2017

Le Président présente les Comptes annuels de l'année 2017 et les faits importants de l'année.

L'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan, un compte de résultat et un compte emploi ressources pour son sixième exercice débutant le 1er janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017.

En application de l'Article 20 des Statuts de l'OP3FT, « L'OP3FT peut recevoir de la part de tiers, appelés Donateurs, des dons manuels issus de la générosité publique, tels que des équipements informatiques, sommes d'argent ou valeurs mobilières. Le Conseil d'administration peut décider de ne pas affecter, en totalité ou en partie, ces dons manuels à la dotation. Ils pourront dès lors constituer des ressources supplémentaires pour le financement de la mission d'intérêt général de l'OP3FT. »

L'OP3FT a reçu des dons manuels issus de la générosité publique pour un total de 10 355 euros au cours de l'année 2017. Le Président précise qu'il conviendrait d'affecter ces dons manuels aux ressources de l'OP3FT dans la mesure où la dotation de l'OP3FT est non-consomptible.

Au vu de ces arguments, le Conseil d'administration décide d'affecter la totalité des dons manuels issus de la générosité publique aux ressources de l'OP3FT.

Les Comptes annuels 2017 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 2 964 193 euros
- Revenus de la dotation : 1 800 000 euros
- Dons manuels : 10 355 euros
- Résultat de l'exercice : 56 811 euros

Conformément à l'Article 23 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter les Comptes annuels 2017 de l'OP3FT.

Après leur approbation par le Conseil d'administration, les Comptes annuels 2017 seront publiés sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

ARRÊTÉ DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Le Président présente le projet de Rapport d'activité 2017 de l'OP3FT, qui a été établi conformément aux dispositions légales françaises en vigueur, et notamment l'article 8 du Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 et l'article 2.1 de la Circulaire du 19 mai 2009.

Conformément à l'Article 24 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter le Rapport d'activité 2017 de l'OP3FT.

Après son approbation par le Conseil d'administration, le Rapport d'activité 2017 sera publié sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

DÉSIGNATION DE LA DÉLÉGUÉE À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)

Dans le prolongement de sa décision du 28 mars 2018 de désigner Madame Julie Laurent-Ledoux Déléguée à la Protection des Données (DPO) de l'OP3FT, le Conseil d'administration prend acte que cette désignation prendra effet auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) en date du 25 mai 2018.

MIGRATION DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE DU TLD « .FROGANS »

Concernant l'exploitation technique du TLD « .frogans », le Conseil d'administration prend acte que la société américaine Afilias, acteur majeur spécialisé dans l'exploitation de registres TLD, a été retenue pour succéder à l'Afnic (Association Française pour le Nomage Internet en Coopération) à compter du 20 août 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864